

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 22 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 13).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 17 h 16 après l'appel nominal), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 17 h 12 après l'appel nominal), Noela MÉDÉA MADEN, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN		par Julie PONTALBA
Érick FONTAINE	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	jusqu'au départ de son mandataire à 19 h 02 au rapport n° 23/5-030	par Vincent BÈGUE
Michel LAGOURGUE	pour toute la durée de la séance	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (42 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de l' (la)	rapport n°
- Éricka BAREIGTS	maire de Saint-Denis	AGORAH	23/5-017
- Jacques LOWINSKY	délégué / CINOR		
<hr/>			
(*) <i>Érick FONTAINE</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	délégué / Ville	SHLMR	23/5-019
- Monique ORPHÉ	délégués / Ville	SODIAC	23/5-020
- Philippe NAILLET			
- Jean-François HOAREAU			
- Virgile KICHENIN			
<hr/>			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	Vivancia océan Indien	23/5-031
<hr/>			
- Gérard FRANÇOISE	mandataire / Département	SIDR	23/5-043 et 23/5-044
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	candidate à l'AG et au CA	SPL Maraïna	23/5-055
- Benjamin THOMAS	délégué / CINOR		
<hr/>			
- Jean-François HOAREAU	mandataire / Département	SPLAR	23/5-056
- Raihanah VALY	candidate à l'AG et au CA		

CINOR
SIDR
AG
CA
SPL Maraïna
SPLAR

Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
Société immobilière du Département de la Réunion
Assemblée générale
Conseil d'Administration
Société publique locale « Maraïna »
Société publique locale « Avenir Réunion »

(*)

élu absent / représenté

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 17 h 12	après l'appel nominal
Virgile KICHENIN	arrivé à 17 h 16	
Éricka BAREIGTS en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	sortis à 18 h 20	avant examen du rapport n° 23/5-017 au rapport n° 23/5-018
Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : AGORAH)	revenus à 18 h 23	
Monique ORPHÉ Philippe NAILLET Jean-François HOAREAU Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : SODIAC)	sortis à 18 h 26 revenus à 18 h 27	avant examen du rapport n° 23/5-020 au rapport n° 23/5-021
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 37 revenu à 18 h 40	au rapport n° 23/5-024 au rapport n° 23/5-026
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 39 revenu à 18 h 44	au rapport n° 23/5-025 au rapport n° 23/5-027

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Christelle HASSEN	sortie à 18 h 39 revenue à 18 h 50	au rapport n° 23/5-025 au rapport n° 23/5-029
Benjamin THOMAS	sorti à 18 h 40 revenu à 18 h 50	au rapport n° 23/5-026 au rapport n° 23/5-029
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 18 h 50 revenue à 19 h 39	au rapport n° 23/5-029 au rapport n° 23/5-037
Vincent BÈGUE Noela MÉDÉA	partis à 19 h 02	au rapport n° 23/5-030 (avant le vote)
Christelle HASSEN (voir élus intéressés : Vivancia océan Indien)	sortie à 19 h 05 revenue à 19 h 10	avant examen du rapport n° 23/5-031 au rapport n° 23/5-031 (après le vote)
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 16 revenu à 19 h 33	au rapport n° 23/5-034 au rapport n° 23/5-036
Claudette CLAIN	sortie à 19 h 16 revenue à 19 h 39	au rapport n° 23/5-034 au rapport n° 23/5-037
Stéphane PERSÉE	sorti à 19 h 36 revenu à 19 h 42	au rapport n° 23/5-037 au rapport n° 23/5-038
Brigitte ADAME	sortie à 19 h 41 revenue à 19 h 45	au rapport n° 23/5-038 au rapport n° 23/5-041
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 46 revenu à 19 h 48	avant examen du rapport n° 23/5-043 au rapport n° 23/5-045
Éricka BAREIGTS Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : SPL Marañna)	sortis à 20 h 01 revenus à 20 h 04	avant examen du rapport n° 23/5-055 au rapport n° 23/5-055 (après le vote)
Jean-François HOAREAU Raihanah VALY (voir élus intéressés : SPLAR)	sortis à 20 h 04 revenus à 20 h 09	avant examen du rapport n° 23/5-056 au rapport n° 23/5-056 (après le vote)

OBJET **Plan national de résorption des décharges littorales**
Décharge de la Jamaïque
Approbation du projet

CONTEXTE DE L'OPERATION

Lors du sommet international One Ocean Summit (Brest, février 2022), le président de la République a affiché sa volonté de résorber en dix ans les décharges littorales historiques.

En effet, ces décharges constituent une menace majeure de relargage de déchets en mer du fait des effets conjugués du recul du trait de côte et de la montée des eaux induite par le changement climatique.

C'est ainsi qu'un plan national de résorption des décharges littorales a été conçu et que la décharge de la Jamaïque a été recensée comme prioritaire sur le plan national.

La décharge de la Jamaïque est située en bordure littorale entre la Rivière des Pluies et la Ravine du Chaudron sur le domaine public sur les parcelles cadastrales BM 3, 4, 12 (foncier Etat) et 92p partie (foncier Ville).

Cette décharge a été exploitée illégalement et sa fermeture a été annoncée par courrier du 01 décembre 1993.

Le massif de déchets a été évalué à 920 000 m³ et s'étend sur une superficie de 8 ha.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Afin de répondre à la réglementation en vigueur :

- des ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement),
- des articles L 211-1 et L 511-1 du code de l'environnement,
- et à plusieurs arrêtés préfectoraux dont l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2022 - n° 2022-2655 SG/SCOPP/BCPE prescrivant la remise en état des terrains d'assiette de l'ancienne décharge de la Jamaïque sise sur la Commune de Saint-Denis et le suivi environnemental lié,

la Ville a l'obligation de réhabiliter le site pour :

- + diminuer les lixiviats (jus produits sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation des déchets enfouis) émis par la décharge dans la nappe phréatique et l'océan ;
- + limiter les risques d'embâcles dans l'océan lors d'épisodes climatiques ou du fait de phénomènes d'érosion ou de submersion marine ;
- + maîtriser la production de biogaz dans le milieu ;

- + maîtriser l'impact paysager et prendre en compte les espèces protégées présentes ;
- + remettre les sols dans un état tel qu'ils ne puissent porter atteinte aux intérêts visés aux articles L 211-1 et L 511-1 du code de l'environnement.

Les travaux de réhabilitation de cette décharge doivent se réaliser avant le 31 décembre 2025 selon l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2022.

POINT D'ETAPE DE L'OPERATION

Cette opération a démarré en 2013 avec la notification avec ANTEA GROUP du marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Jamaïque (étude historique et documentaire préalable au diagnostic environnemental, le diagnostic environnemental, l'étude avant-projet, l'étude de projet, le dossier de consultation des entreprises, la passation des marchés, le suivi de l'exécution des travaux et la réception des travaux, mission complémentaire post travaux).

A ce jour, nous sommes au stade PRO (Projet).

Et, il convient de pouvoir valider les couts afférents à cette opération :

- le cout des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de la Jamaïque afin de permettre à ANTEA de lancer la consultation pour les dits travaux ;
- le cout de la rémunération du maitre d'œuvre ANTEA, qui a évolué depuis le marché initial en raison de l'évolution du cout des travaux de réhabilitation, et notamment du fait de la prise en compte des différentes préconisations demandées par l'Etat via les quatre arrêtés préfectoraux dont les dernières :
 - une étude faune/ flore pour un diagnostic écologique à lancer avant le démarrage des travaux de réhabilitation pour s'assurer de la présence ou pas d'espèces protégées.
 - le protocole micro-plastiques : surveillance des plastiques sur le site.

Cette validation du cout de rémunération du maitre d'œuvre permettra d'émettre l'avenant n°4 avec ANTEA afin d'achever cette opération.

POINT FINANCIER DE L'OPERATION

A - Travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge

Travaux de réhabilitation de la décharge	Montant en € HT
Montant des travaux en 2019 (HT)	5 000 000
Montant des travaux en 2023 (HT)	8 747 549

Les études sont à l'état du PRO. Les travaux avaient été estimés en 2019 (avant la covid-19) à environ 5 000 000 €.

A ce stade, ce cout a été réévalué par le bureau d'études au regard de l'évolution du cout des matières premières (couverture géosynthétique jusqu'à 90 % d'augmentation, enrochements jusqu'à 100 €/ m³, apports de terre végétale jusqu'à 35 €/ m³...), du transport et des délais d'acheminement (conséquences de la pandémie et de la guerre en Ukraine sur les échanges maritimes), des conditions d'exécution des travaux (augmentation des terrassement jusqu'à 27%), le défrichage et évacuation des déchets sur presque 10 ha, la prise en compte des suivis environnementaux.

La réhabilitation consiste de manière non exhaustive à :

- des travaux préparatoires d'installations de chantier ;
- du terrassement et remodelage, couverture de la décharge ;
- des travaux d'étanchéité ;
- la mise en place de dispositif de gestion des eaux pluviales ;
- la mise en place de dispositif de gestion de protection contre l'érosion ;
- la création d'une voirie d'accès ;
- la mise en place de dispositif de gestion des biogaz ;
- des travaux d'aménagements paysagers.

Ce sera un marché de travaux de réhabilitation de la décharge de la Jamaïque.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget de la ville, sous le chapitre 21 - compte 2128.

B - Rémunération du maitre d'œuvre

Le montant du marché initial de maîtrise d'œuvre avec ANTEA, signé en date du 17 octobre 2013, était de 347 741 € HT. Trois avenants se sont succédé à la demande de l'Etat.

Numéro d'avenant	Augmentation de	Cout global du marché révisé	Signature	Prestations nouvelles demandées
1	9 520 € HT	357 261 € HT	01/12/2014	En raison des servitudes aéronautiques, il y a eu une révision des prix pour baisse et rehausse du mât de forage avec immobilisation de l'unité de forage par rapport à l'atterrissage et décollage des avions ou à des aléas climatiques.
2	24 294 € HT	381 555 € HT	01/10/2017	Mission complémentaire demandée par l'Etat à la tranche conditionnelle n° 1 (AVP-PRO) : surveillance post exploitation du site avec des sondages, forages, piézomètre...
3	28 135 € HT	409 690 € HT	01/09/2021	Des arrêtés préfectoraux qui demandent une surveillance des milieux du biogaz et des eaux souterraines pour le suivi environnemental. Et la DEAL a demandé également un nouveau relevé topo à proximité de la Rivière des Pluies et une augmentation du nombre de réunions de travail au titre de la tierce expertise.
4	93 545 € HT	503 235 € HT	2023	Arrêté préfectoral du 22 décembre 2022 qui demande une étude faune/ flore et CEREMA demande la prise en compte du plan microplastique – réévaluation de la rémunération du maitre d'œuvre pour les missions restantes.

--	--	--	--	--

Les négociations avec le maître d'œuvre quant à la fixation du forfait définitif de rémunération avec cet avenant n° 4, tendent à montrer que l'impact financier sur la mission de maîtrise d'œuvre sera limité aux valeurs ci-après :

Phase	Mission	Cout estimé en 2013 en € HT (signature du marché)	Cout en € HT réévalué le 28/04/2023 - marché révisé - durée des travaux : 11 mois
4	ACT : assistance pour la passation de contrats de travaux	16 150,00	19 845,00
5	VISA : examen de conformité du projet	5 250,00	8 400,00
6	DET : direction d'exécution de contrat de travaux	53 450,00	103 050,00
7	AOR : assistance aux opérations de réception	10 750,00	10 750,00
8	mission complémentaire optionnelle : établissement du dossier de fermeture, de réhabilitation et de suivi environnemental de l'ancienne décharge	5 500,00	5 500,00
	plan microplastique - état initial demandé par CEREMA en 2023		37 100,00
Total		91 100,00	184 645,00

L'élément de mission concerné, remis dans ce cadre, n'a pas été suivi de faits compte tenu de la pandémie de la covid-19 et de la reprise des discussions avec les services de l'Etat (DEAL, CEREMA) sur l'introduction :

- d'une étude faune/ flore
- et la mise en place d'un protocole microplastique.

En raison donc de l'augmentation du cout des travaux de la réhabilitation et des études complémentaires demandées par l'Etat ou CEREMA, le montant demandé par le maître d'œuvre s'élève en 2023 à 184.645 € HT, soit une augmentation supplémentaire de 93 545 € HT pour le marché.

Par conséquent, le montant global de la mission s'élèverait maintenant à hauteur de 503 235 € HT, soit une évolution générale de 45 % par rapport au montant initial.

Cette réévaluation de cette mission de maîtrise d'œuvre fera l'objet d'un avenant n° 4.

Ces augmentations sont permises en raison de l'article 20 du code des marchés publics de 2006.

En effet, l'article 133 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) permet au pouvoir adjudicateur de se prévaloir du régime de modification de contrat prévu au code de la commande publique, alors que le marché a été conclu sous l'empire du code des marchés publics de 2006.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget de la Ville, sous le chapitre 20 - compte 2031.

C - Subvention ADEME

L'opération fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Cet établissement public à caractère industriel et commercial statuera pour la Ville de Saint-Denis pour l'obtention d'une aide financière relative à la réalisation des études et des travaux sur la mesure « Plan national de Résorption des Décharges littorales historiques présentant des risques de relargage de déchets en mer ».

L'aide est estimée entre 80 à 100 % pour les terrains appartenant à l'Etat (BM3 - BM4 - BM12) et supérieure à 50 % pour les terrains communaux.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet et d'arrêter le cout prévisionnel définitif des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de la Jamaïque à 8 747 749 € HT ;
- 2° d'autoriser le lancement de la consultation et la signature des marchés avec le(s) candidat(s) ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation des travaux de réhabilitation ;
- 3° d'approuver les prestations complémentaires et l'avenant n° 4 pour la nouvelle rémunération du groupement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Jamaïque ;
- 4° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ;
- 5° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette affaire.

OBJET **Plan national de résorption des décharges littorales**
Décharge de la Jamaïque
Approbation du projet

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°23/5-012 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet et arrête le cout prévisionnel définitif des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de la Jamaïque à 8 747 549 € HT.

ARTICLE 2

Autorise le lancement de la consultation et la signature des marchés avec le(s) candidat(s) ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation des travaux de réhabilitation.

ARTICLE 3

Approuve les prestations complémentaires et l'avenant n° 4 pour la nouvelle rémunération du groupement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Jamaïque.

ARTICLE 4

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés.

ARTICLE 5

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette affaire.



Réhabilitation de la décharge de la Jamaïque Projet

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	Jul 23	Aoû 23	Sep 23	Oct 23	Nov 23	Déc 23	Jan 24	Fév 24	Mar 24	Avr 24	Mai 24	Jui 24	Jul 24	Aoû 24	Sep 24	Oct 24	Nov 24	Déc 24	Jan 25	Fév 25	Mar 25	Avr 25	Mai 25
1	Préparation et notification des marchés	136 jrs	Mer 16/08/23	Mer 21/02/24																							
2	Réalisation des dossiers de consultation des entreprises	20 jrs	Mer 16/08/23	Mar 12/09/23																							
3	Validation technique et administrative	15 jrs	Mer 13/09/23	Mar 03/10/23																							
4	Avis d'appel Public à la Concurrence	45 jrs	Mer 04/10/23	Mar 05/12/23																							
5	Remise des offres	1 jr	Mer 06/12/23	Mer 06/12/23																							
6	Analyse des offres	40 jrs	Jeu 07/12/23	Mer 31/01/24																							
7	Négociation/Mise au point des marchés	15 jrs	Jeu 01/02/24	Mer 21/02/24																							
8	Lettre de rejet aux autres candidats	14 jrs	Jeu 22/02/24	Mar 12/03/24																							
9	Notification du marché à l'attributaire et information à la Prefecture	1 jr	Mer 13/03/24	Mer 13/03/24																							
10	Periode de préparation	45 jrs?	Ven 29/03/24	Jeu 30/05/24																							
11	OS de préparation	1 jr?	Ven 29/03/24	Ven 29/03/24																							
12	AOT	1 jr	Jeu 18/04/24	Jeu 18/04/24																							
13	Débricage et installations de chantier	21 jrs	Jeu 18/04/24	Jeu 18/05/24																							
14	Evacuation des déchets en partie sommitale	10 jrs	Ven 17/05/24	Jeu 30/05/24																							
15	Periode de travaux	215 jrs?	Ven 19/04/24	Jeu 13/02/25																							
16	Mise en place de confortement côté Océan	43 jrs	Ven 19/04/24	Mar 18/06/24																							
17	Création d'une rampe et piste d'accès	8 jrs	Ven 19/04/24	Mar 30/04/24																							
18	remodelage flancs côté océan	10 jrs	Mer 01/05/24	Mar 14/05/24																							
19	Mise en place des enrochements	20 jrs	Mer 15/05/24	Mar 11/06/24																							
20	Remise en état de la zone	5 jrs	Mer 12/06/24	Mar 18/06/24																							
21	Confortement côté rivièrre des Pluies	46 jrs	Mer 12/06/24	Mer 14/08/24																							
22	terrassement pour l'ouvrage gabion	7 jrs	Mer 12/06/24	Jeu 20/06/24																							
23	terrassement pour la canalisation de rejet du futur bassin	3 jrs	Ven 21/06/24	Mar 25/06/24																							
24	exécution du matelas gabion et remblaiement	10 jrs	Mer 26/06/24	Mar 06/07/24																							
25	exécution de l'ouvrage gabion et remblaiement	20 jrs	Mer 10/07/24	Mar 06/08/24																							
26	remblaiement et mise en place de l'enrochement lié pour l'ouvrage de sortie	6 jrs	Mer 07/08/24	Mer 14/08/24																							
27	Réalisation du modèle de la plate-forme sommitale	43 jrs?	Mer 07/08/24	Ven 04/10/24																							
28	Terrassements en remblais et déblais	30 jrs	Mer 07/08/24	Mar 17/09/24																							
29	réalisation des puits de biogaz	8 jrs	Mer 18/08/24	Ven 27/08/24																							
30	réalisation du modèle pour les fossés	5 jrs?	Lun 30/09/24	Ven 04/10/24																							
31	Couverture	60 jrs?	Lun 07/10/24	Ven 27/12/24																							
32	mise en œuvre de la couverture	3 m?	Lun 07/10/24	Ven 27/12/24																							
33	création d'un fossé drainant sur la couverture et de l'exutoire	14 jrs	Lun 02/12/24	Jeu 19/12/24																							
34	Voirie	10 jrs?	Lun 07/10/24	Ven 18/10/24																							
35	mise en œuvre du chemin d'accès et d'un parking pour les pêcheurs	10 jrs?	Lun 07/10/24	Ven 18/10/24																							
36	Aménagements paysagers et serurerie	20 jrs?	Ven 17/01/25	Jeu 13/02/25																							
37	clôture et portail	5 jrs?	Ven 17/01/25	Jeu 23/01/25																							
38	traitement végétal et aménagement paysager côté sentier littoral	20 jrs?	Ven 17/01/25	Jeu 13/02/25																							
39	Réception des travaux	86 jrs?	Ven 20/12/24	Ven 18/04/25																							
40	Opérations préalables à la réception lot 1 terrassement	1 jr?	Ven 20/12/24	Ven 20/12/24																							
41	Opérations préalables à la réception lot 2 aménagements paysagers	1 jr?	Ven 14/02/25	Ven 14/02/25																							
42	fourniture d'un dossier de recèlement	5 jrs	Lun 17/02/25	Ven 21/02/25																							
43	Constitution d'un rapport de fin de travaux pour le Préfet	1 m?	Lun 24/03/25	Ven 18/04/25																							

Projet : Réhabilitation de la décharge
Date : Ven 28/04/23
Auteur: Eric ANTEM

Tâche		Tâches externes		Récapitulatif inactif		Début uniquement		Echéance	
Fractionnement		Jalons externes		Tâche manuelle		Fin uniquement			
Jalon		Tâche inactive		Durée uniquement		Tâches externes			
Récapitulative		Jalon inactif		Report récapitulatif manuel		Jalons externes			
Récapitulatif du projet		Jalon inactif		Récapitulatif manuel		Avancement			

Périmètre de l'ancienne décharge de la Jamaïque

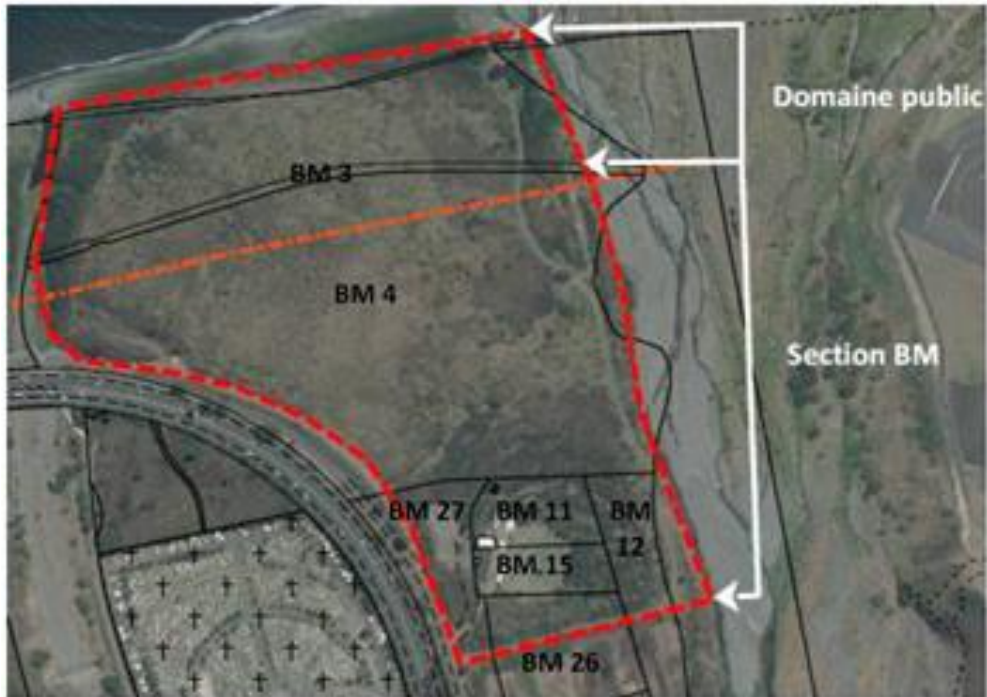


Figure 77 : Extrait cadastral de la zone d'étude (source : Mairie de Saint-Denis)